

Initiatives ministérielles

Il y a quelques jours, j'ai parlé à la Chambre de la nécessité de poursuivre les paiements de péréquation afin d'aider les régions plus pauvres du Canada à survivre pendant qu'elles développent leur économie. Ce projet de lien permanent est un des grands projets de construction au Canada à l'heure actuelle et, lorsqu'il sera terminé, il aura pour effet durable d'améliorer le réseau de transport dans notre région.

Nous ne retirerons pas des avantages uniquement à court terme de cet apport de capitaux dans notre économie. Nous en bénéficierons pendant de nombreuses années. La construction du pont permettra de créer dans le Canada atlantique un bassin d'experts qui seront sollicités partout dans le monde pour réaliser des projets analogues. Le pont lui-même établira sur notre marché une stabilité qui est inexistante pour l'instant. À l'avenir, les gens pourront planifier. Ils pourront fixer des délais et les produits pourront parvenir aux marchés.

Les quelques dernières années n'ont pas été faciles dans le Canada atlantique. Notre taux de chômage est le plus élevé parmi toutes les régions du Canada. J'ai dit ici, il y a également quelques jours, qu'il n'y aurait pas un seul politicien dans le Canada atlantique qui ne serait pas heureux que des fonds de péréquation sortent de notre région pour venir en aide à d'autres régions au lieu d'y rentrer pour nous rapprocher des normes nationales. C'est ce que vise ce projet. Il vise à créer des perspectives qui permettront à l'Île-du-Prince-Édouard et au reste du Canada atlantique d'être économiquement indépendants.

Notre région regorge de ressources et nous sommes à une journée de route de millions de gens qui recherchent des produits et des services de qualité. Nous devons être prêts à nous attaquer à ces marchés, mais nous devons disposer des moyens nécessaires pour pouvoir livrer concurrence.

Depuis mon entrée en politique il y a une vingtaine d'années, nous entendons parler de deux possibilités de relance du Canada atlantique. On a toujours dit que nous devions d'abord ajouter plus de valeur à nos produits et que nous devrions ensuite prolonger la durée de notre saison touristique. Ces deux possibilités seront plus faciles à réaliser lorsque ce pont sera terminé et que le réseau de transport s'en trouvera amélioré.

La construction de ce pont représente notre meilleur espoir à court et à long terme d'améliorer radicalement la conjoncture économique dans l'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces maritimes. C'est la raison pour laquelle nous, à la Chambre, devons montrer que nous continuons d'appuyer ce projet. C'est également la raison pour laquelle nous tenons un débat ici aujourd'hui.

Le transport a toujours constitué l'une des plus grandes préoccupations dans le Canada atlantique. À l'époque des bateaux à voiles, nous étions à la fine pointe du progrès mondial, mais durant les mois d'hiver, on ne peut pas naviguer bien loin. L'ère des bateaux à voiles a laissé place à celle des bateaux à vapeur et il a fallu faire des changements. Puis, en 1873, l'Île-du-Prince-Édouard a adhéré à la Confédération et, pendant de nombreuses années, le lien entre la province et le continent a pris la forme de bateaux à vapeur l'été et de bateaux à glace munis de rames l'hiver.

La construction du chemin de fer a amené l'Île-du-Prince-Édouard dans le régime fédéral et les Pères de la Confédération ont eu l'astuce d'inscrire dans la Constitution l'obligation pour le gouvernement du Canada de doter la province d'un service de transport par bateaux à vapeur. Pour l'époque, on ne pouvait pas trouver meilleur moyen de transport, ni meilleure disposition à inscrire dans la Constitution. On a jugé bon alors de faire figurer dans la Constitution une disposition relative au meilleur moyen de transport existant. C'est précisément ce que vise la modification présentée aujourd'hui. Elle actualise la Constitution et ses dispositions sur le chapitre du transport.

• (1535)

Il s'est trouvé des gens pour affirmer—certains même devant la Cour fédérale—qu'il ne fallait pas modifier cette disposition. C'étaient des adversaires de la construction de l'ouvrage de franchissement. Or, leur argument n'est désormais pas plus valide que celui qui allègue qu'il n'aurait pas fallu modifier certaines de nos lois qui régissaient jadis la conduite automobile.

La Constitution est quelque chose de vivant. Les constitutions doivent s'adapter aux temps qui changent et aux nouvelles technologies qui transforment notre existence quotidienne. On se demande si la mise en place du service de traversiers qui assure la navette entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick s'est faite dans les règles prévues par la Constitution, puisque voilà bien des années que le bateau à vapeur a cédé la place au bateau à moteur diesel.

Cette modification permettra aux habitants d'une province canadienne, l'Île-du-Prince-Édouard, de se retrouver sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens. La transcanadienne de l'Île-du-Prince-Édouard débouchera sur celle du Nouveau-Brunswick et les insulaires pourront ainsi acheminer eux-mêmes leurs produits vers les marchés, et tout cela, rapidement et efficacement.

Une époque formidable s'annonce pour le Canada atlantique. Notre région entre dans une nouvelle ère de prospérité, et tout cela, grâce à la fois aux politiques économiques régionales mises en oeuvre par le gouvernement actuel et à la réalisation de ce projet d'envergure.

J'exhorte tous les députés à souscrire à cette modification constitutionnelle pour faire en sorte que la Constitution canadienne, vu son incidence sur le système de transport desservant l'Île-du-Prince-Édouard, accède au XXI^e siècle.

[Français]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je veux faire quelques commentaires à la suite de l'intéressante intervention de mon collègue qui vient de prendre la parole.

C'est toujours avec intérêt que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons l'occasion de constater le sort réservé à certaines provinces du Canada, particulièrement à la province de l'Île-du-Prince-Édouard qui a pu négocier ses conditions de l'union au Canada et qui, aujourd'hui, voit se concrétiser un projet qui a été, pendant longtemps, discuté parmi la population insulaire et celle